

VILLE de DOL DE BRETAGNE**CONSEIL MUNICIPAL du 09 avril 2015**

Le 03 avril 2015, une convocation a été adressée à chaque Conseiller Municipal pour assister à la séance du vendredi 27 février 2015.

- COMPTE RENDU de SEANCE -

L'an deux mille quinze, le neuf avril février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de **M. Denis RAPINEL, Maire**.

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN, Mme ROUYEZ, M. PEDRON, M. BARAT, M. TONNEAU, M. MALECOT - Adjoint ; M. COADIC, Mme MACE, Mme JOUQUAN, M. ROTA, Mme PRUNIER-BRIAND, M. BREGAINT, Mme EGAUX, Mme LAVERDUNT, Mme FRONTEAU, M. LEPORT, Mme PINÇON, M. MERCIER, Mme HUCHET, Mme HERY, Mme GRACE - Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme COUAPEL (représentée par M. le Maire), Mme GREGOIRE (représentée par Mme FONTMORIN), M. AMIOT (représenté par M. TONNEAU), M. REHEL (représenté par M. ROTA), M. POULAIN (représenté par M. LEPORT), M. CHALIGNE (représenté par M. MERCIER).

Absent excusé : M. LEROY.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2015.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29.

Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 27 février 2015 :

Ledit Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

M. le Maire sollicite l'inscription d'une question diverse complémentaire, à intégrer au point 12 de l'ordre du jour : 12c – Marchés publics de travaux : adoption du DCE de la rénovation et modernisation du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1- Compte Administratif 2014**◆ BUDGET GENERAL (délib 2015/024)****- Section de fonctionnement**

Dépenses :	5 503 643,88 €
Recettes :	6 743 914,84 €
Résultat constaté :	1 240 270,96 €

- Section d'investissement

Dépenses :	4 190 831,57 €
Recettes :	2 977 936,55 €
Résultat constaté :	- 1 212 895,02 €
Résultat global de clôture :	27 375,94 €

le Conseil Municipal,

- arrête

le Compte Administratif 2014 du budget Général tel que présenté ci-avant.

Résultat du vote : 21 voix pour ; 5 abstentions (P. Mercier, E. Huchet, G. Chaligné, F. Hery et G. Grace).

- décide

l'affectation du résultat comme il suit :

- 1 212 895,02 € au titre de la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- 27 375,94 € au titre de l'excédent de fonctionnement reporté.

- autorise

M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

◆ **BUDGET ASSAINISSEMENT (délib 2015/025)**

- Section d'exploitation

Dépenses :	241 789,50 €
Recettes :	210 836,86 €
Résultat constaté :	- 30 952,64 €

- Section d'investissement

Dépenses :	250 431,88 €
Recettes :	353 218,66 €
Résultat constaté :	102 786,78 €

Résultat global de clôture : 71 834,14 €

Le Conseil Municipal,

- **arrête** le Compte Administratif 2014 du budget Assainissement tel que présenté ci-avant.
Résultat du vote : 21 voix pour ; 5 abstentions (P. Mercier, E. Huchet, G. Chaligné, F. Hery et G. Grace).
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

◆ **BUDGET « LE HAMEAU DU COCHEREL » (délib 2015/026)**

- Section de fonctionnement

Dépenses :	319 296,35 €
Recettes :	319 296,35 €

- Section d'investissement

Dépenses :	86 674,41 €
Recettes :	86 674,41 €

Le Conseil Municipal,

- **arrête** le Compte Administratif 2014 du budget « le Hameau du Cocherel » tel que présenté ci-avant.
Résultat du vote : 21 voix pour ; 5 abstentions (P. Mercier, E. Huchet, G. Chaligné, F. Hery et G. Grace).
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

◆ **BUDGET « LE VILLAGE DE LA GARENNE I » (délib 2015/027)**

- Section de fonctionnement

Dépenses :	367 404,87 €
Recettes :	367 404,87 €

- Section d'investissement

Dépenses :	367 404,51 €
Recettes :	367 404,51 €

Le Conseil Municipal,

- **arrête** le Compte Administratif 2014 du budget « le Village de la Garenne I » tel que présenté ci-avant.
Résultat du vote : 21 voix pour ; 5 abstentions (P. Mercier, E. Huchet, G. Chaligné, F. Hery et G. Grace).
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

◆ **BUDGET « LE VILLAGE DE LA GARENNE II » (délib 2015/028)**

- Section de fonctionnement

Dépenses :	292 621,70 €
Recettes :	292 621,70 €

- Section d'investissement

Dépenses :	83 595,61 €
Recettes :	83 595,61 €

Le Conseil Municipal,

- **arrête** le Compte Administratif 2014 du budget « le Village de la Garenne II » tel que présenté ci-avant.
Résultat du vote : 21 voix pour ; 5 abstentions (P. Mercier, E. Huchet, G. Chaligné, F. Hery et G. Grace).
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

◆ **BUDGET « LE CLOS DES POMMIERS » (délib 2015/029)**

- Section de fonctionnement

Dépenses :	180 505,60 €
Recettes :	632 084,56 €
Résultat constaté :	451 578,96 €

- Section d'investissement

Dépenses :	180 505,60 €
Recettes :	0 €
Résultat constaté :	- 180 505,60 €
Résultat global de clôture :	271 073,36 €

Le Conseil Municipal,

- **arrête** le Compte Administratif 2014 du budget « le Clos des Pommiers » tel que présenté ci-avant.

Résultat du vote : 21 voix pour ; 5 abstentions (P. Mercier, E. Huchet, G. Chaligné, F. Hery et G. Grace).

- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

♦ **BUDGET « Z.A.C DE MABOUE » (délib 2015/030)**

- Section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 7 971,68 €.

- Section d'investissement

Dépenses : 753 299,05 €

Recettes : 0 €

Résultat constaté : - 753 299,05 €

Résultat global de clôture : - 753 299,05 €

Le Conseil Municipal,

- **arrête** le Compte Administratif 2014 du budget « Z.A.C de Maboué » tel que présenté ci-avant.

Résultat du vote : 21 voix pour ; 5 abstentions (P. Mercier, E. Huchet, G. Chaligné, F. Hery et G. Grace).

- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

♦ **BUDGET « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » (délib 2015/031)**

- Section de fonctionnement

Dépenses : 5 767,19 €

Recettes : 41 455,21 €

Résultat constaté : 35 688,02 €

- Section d'investissement

Dépenses : 27 657,92 €

Recettes : 0 €

Résultat constaté : - 27 657,92 €

Résultat global de clôture : 8 030,10 €

Le Conseil Municipal,

- **arrête** le Compte Administratif 2014 du budget « énergie photovoltaïque » tel que présenté ci-avant.

Résultat du vote : 21 voix pour ; 5 abstentions (P. Mercier, E. Huchet, G. Chaligné, F. Hery et G. Grace).

- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

♦ **BUDGET « ROLANDIERES 5 »(délib 2015/032)**

- Section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 4 522,26 €.

- Section d'investissement

Dépenses : 4 522,26 €

Recettes : 0 €

Résultat constaté : - 4 522,26 €

Résultat global de clôture : - 4 522,26 €

Le Conseil Municipal,

- **arrête** le Compte Administratif 2014 du budget « Rolandières 5 » tel que présenté ci-avant.

Résultat du vote : 21 voix pour ; 5 abstentions (P. Mercier, E. Huchet, G. Chaligné, F. Hery et G. Grace).

- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

2- Présentation du compte de gestion 2014 du Receveur Municipal. (délib 2015/033)

Le Conseil Municipal,

- **arrête** à l'unanimité le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2014.

- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

3- Budget Primitif 2015

◆ **BUDGET GENERAL (délib 2015/034)**

Les dépenses de fonctionnement du budget Général ne subissent qu'une très faible augmentation afin de maintenir un niveau élevé d'épargne brute.

Les recettes de fonctionnement sont basées sur un maintien des taux communaux d'imposition.

Le budget est ainsi équilibré :

Fonctionnement :	équilibré à hauteur de 6 577 975 €
Investissement :	équilibré à hauteur de 4 717 296 €

Le Conseil Municipal,

- **approuve** le Budget Primitif 2015 Général tel que présenté ci-avant par M. le Maire.
Résultat du vote : 23 voix pour ; 5 voix contre (P. Mercier, E. Huchet, G. Chaligné, F. Hery et G. Grace).
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

◆ **BUDGET ASSAINISSEMENT (délib 2015/035)**

M. le Maire présente aux membres de l'Assemblée le projet de Budget Primitif pour l'année 2015 du service de l'assainissement qui est équilibré comme suit :

Exploitation :	équilibrée à hauteur de 265 000 €
Investissement :	équilibré à hauteur de 381 000 €

Le Conseil Municipal,

- **approuve** le Budget Primitif 2015 concernant le service de l'assainissement tel que présenté ci-avant par M. le Maire.
Résultat du vote : 23 voix pour ; 5 voix contre (P. Mercier, E. Huchet, G. Chaligné, F. Hery et G. Grace).
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

◆ **BUDGET LOTISSEMENT « LE CLOS DES POMMIERS » (délib 2015/036)**

M. le Maire présente aux membres de l'Assemblée le projet de Budget Primitif pour l'année 2015 du lotissement « le Clos des Pommiers » qui est équilibré comme suit :

Fonctionnement :	équilibré à hauteur de 668 083 €
Investissement :	équilibré à hauteur de 180 505 €

Le Conseil Municipal,

- **approuve** le Budget Primitif 2015 du lotissement « le Clos des Pommiers » tel que présenté ci-avant par M. le Maire.
Résultat du vote : 27 voix pour ; 1 voix contre (F. Hery).
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

◆ **BUDGET « ZAC DE MABOUE » (délib 2015/037)**

M. le Maire présente aux membres de l'Assemblée le projet de Budget Primitif pour l'année 2015 de la « Z.A.C de Maboué » qui est équilibré comme suit :

Fonctionnement :	équilibré à hauteur de 1 055 600 €
Investissement :	équilibré à hauteur de 1 322 300 €

Le Conseil Municipal,

- **approuve** le Budget Primitif 2015 de la « Z.A.C de Maboué » tel que présenté ci-avant par M. le Maire.
Résultat du vote : 23 voix pour ; 5 abstentions (P. Mercier, E. Huchet, G. Chaligné, F. Hery et G. Grace).
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

◆ **BUDGET « ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE » (délib 2015/038)**

M. le Maire présente aux membres de l'Assemblée le projet de Budget Primitif pour l'année 2015 « énergie photovoltaïque » qui est équilibré comme suit :

Fonctionnement :	équilibré à hauteur de 55 688 €
Investissement :	équilibré à hauteur de 40 758 €

Le Conseil Municipal,

- **approuve** à l'unanimité le Budget Primitif 2015 « énergie photovoltaïque » tel que présenté ci-avant par M. le Maire.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

♦ **BUDGET « ROLANDIERES 5 » (délib 2015/039)**

M. le Maire présente aux membres de l'Assemblée le projet de Budget Primitif pour l'année 2015 du lotissement « Rolandières 5 » qui est équilibré comme suit :

Fonctionnement : équilibré à hauteur de 620 000 €
Investissement : équilibré à hauteur de 310 000 €

Le Conseil Municipal,

- **approuve** à l'unanimité le Budget Primitif 2015 du lotissement « Rolandières 5 » tel que présenté ci-avant par M. le Maire.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

♦ **BUDGET « TEZE HERBERT » (délib 2015/040)**

M. le Maire présente aux membres de l'Assemblée le projet de Budget Primitif pour l'année 2015 du stade « Tézé Herbert » qui est équilibré comme suit :

Fonctionnement : équilibré à hauteur de 500 000 €
Investissement : équilibré à hauteur de 250 000 €

Le Conseil Municipal,

- **approuve** le Budget Primitif 2015 du stade « Tézé Herbert » tel que présenté ci-avant par M. le Maire.
Résultat du vote : 23 voix pour ; 5 voix contre (P. Mercier, E. Huchet, G. Chaligné, F. Hery et G. Grace).
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

4- Fixation des taux d'imposition pour 2015. (délib 2015/041)

Suite à l'adoption du Budget Primitif 2015, M. le Maire propose aux membres de l'Assemblée de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2015. La dernière augmentation date de 1992.

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité de reconduire les taux d'imposition 2014 pour l'année 2015.
- **fixe** en conséquence les trois taxes locales directes comme suit pour 2015 :
 - * taxe d'habitation : 14,94 %
 - * taxe sur le foncier bâti : 21,19 %
 - * taxe sur le foncier non bâti : 48,20 %
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

5- Autorisation du Conseil suite au vote du budget :

a) Programme d'investissement : demandes de subventions pour l'exercice 2015. (délib 2015/042)

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité de solliciter auprès de l'Etat, de la Région, du Département ou de tout autre organisme habilité, les subventions susceptibles d'être octroyées pour les programmes prévus au Budget Primitif 2015, tels que travaux de voirie (urbaine et rurale), travaux sur bâtiments communaux (réhabilitation ou construction) et tout autre programme subventionnable dont la liste est annexée à la présente délibération.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

b) Autorisation de contracter des prêts. (délib 2015/043)

Le Conseil Municipal,

- **autorise** M. le Maire à contracter les emprunts nécessaires au financement des programmes d'investissement tels que prévus au Budget Primitif 2015 et au fur et à mesure des besoins.
Résultat du vote : 23 voix pour ; 5 abstentions (P. Mercier, E. Huchet, G. Chaligné, F. Hery et G. Grace).
- **dit** que le Conseil Municipal sera informé des décisions prises en ce sens par arrêté municipal.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

6- Fixation des montants et vote des subventions aux associations pour 2015. (délib 2015/044)

Le Conseil Municipal,

- **fixe** les montants des subventions accordées aux associations pour l'année 2015 tels qu'indiqués dans le tableau annexé.
Résultat du vote : 19 voix pour ; 5 abstentions (P. Mercier, E. Huchet, G. Chaligné, F. Hery et G. Grace).
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

7- Ecoles publiques

a) Fixation du montant des crédits pédagogiques alloués à l'école élémentaire. (délib 2015/045)

M. le Maire propose de reconduire le mode de calcul des crédits pédagogiques en tenant compte d'une part fixe qui reste sensiblement la même quels que soient les effectifs de l'école (frais liés à la maintenance des matériels notamment) et qui représente environ 20 % du total.

- Part fixe	= 1 721,44 € + 1 %	= 1 738,65 €
- Part « nombre d'élèves »	= 44,78 € + 1 %	= 45,23 €
	= soit 45,23 € X 251 élèves	= 11 352,73 €
	Montant total :	<u>13 091,38 €</u>

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité la fixation des crédits de fonctionnement de l'école primaire tel que présenté ci-avant.
- **fixe** en conséquence le montant pour 2015 à 13 091,38 €.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

b) fixation du montant des crédits pédagogiques alloués à l'école maternelle. (délib 2015/046)

M. le Maire propose de reconduire le mode de calcul des crédits pédagogiques en tenant compte d'une part fixe qui reste sensiblement la même quelque soient les effectifs de l'école (frais liés à la maintenance des matériels notamment) et qui représente environ 20 % du total.

- Part fixe	= 911,05 € + 1 %	= 920,16 €
- Part « nombre d'élèves »	= 52,35 € + 1 %	= 52,87 €
	= soit 52,87 € X 162 élèves	= 8 564,94 €
	Montant total :	<u>9 485,10 €</u>

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité d'allouer à l'école maternelle Louise Michel une somme de 9 485,10 € au titre des crédits pédagogiques 2015.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

c) fixation du montant des crédits pédagogiques alloués au R.A.S.E.D. (délib 2015/047)

M. le Maire propose d'appliquer une augmentation de 1 % à la participation allouée l'année passée au R.A.S.E.D soit : 1 227 € + 1 % = 1 239 € pour 2015.

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité d'allouer au R.A.S.E.D une somme de 1 239 € au titre des crédits pédagogiques 2015.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

d) Fixation de la participation financière des communes de résidence des élèves scolarisés dans les écoles de Dol. (délib 2015/048)

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité de fixer la participation financière des communes de résidence des élèves « hors Dol » scolarisés dans les écoles de Dol au titre de l'année 2015 à :
 - 1 211 € pour un élève « maternelle ».
 - 462 € pour un élève « élémentaire ».
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

8- Ecoles privées

a) Fixation du forfait communal. (délib 2015/049)

M. le Maire rappelle à l'Assemblée l'obligation pour la commune de verser un forfait communal à l'école privée sous contrat d'association.

Les coûts unitaires de référence de l'école publique sont ceux de l'exercice 2012 (compte tenu des travaux de rénovation de l'école engagés en 2013 et 2014).

- Maternelle 1 169 €
- Elémentaire 446 €.

Les effectifs doctes scolarisés à l'école Notre Dame sont les suivants :

- Maternelle 94
- Elémentaire 138

Appliqués aux effectifs « éligibles » de l'Ecole Notre Dame, ces coûts unitaires génèrent une subvention municipale (forfait communal) de 193 474 €.

C'est ce qui est proposé au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité d'allouer une somme de 193 474 € à l'Ecole Notre Dame au titre du forfait communal 2015.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

b) Aides garderies et études surveillées. (délib 2015/050)

Pour mémoire, l'Ecole Notre Dame a bénéficié l'année passée d'une aide de 7 978 €.

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité d'allouer pour l'année 2015, 60 % de la somme versée en 2014 dans l'attente des résultats de l'exercice 2014/2015, soit 4 787 €.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

c) Aide à la restauration scolaire. (délib 2015/051)

Le Conseil Municipal,

- **décide** de reconduire l'aide de 0,30 € par repas servis, allouée à l'Ecole Notre Dame pour le service de restauration scolaire.
Résultat du vote : 26 voix pour ; 2 abstentions (F. Hery et G. Grace).
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

9- Fixation des subventions à caractère social :

a) C.C.A.S. (délib 2015/052)

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité de verser au C.C.A.S pour l'année 2015 une subvention de 15 000 €.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

b) Caisse des Ecoles. (délib 2015/053)

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité de verser une subvention de 25 000 € à la Caisse des Ecoles pour 2015, aide financière destinée principalement au financement du D.R.E.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

10- Cession gratuite d'une parcelle de terrain à la Ville, rue de Rennes. (délib 2015/054)

M. le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée, la mise aux normes des cheminements piétons et passages de sécurité piétonniers en milieu urbain, en cours de réalisation.

Afin de permettre la mise aux normes P.M.R du trottoir et du passage piéton situé à l'angle de la rue de Rennes et de la rue de Belle Lande, il convient d'acquérir quelques mètres carrés appartenant à un riverain. Les propriétaires de cette aire, M. et Mme Dominique NICOLE, ont donné leur accord pour céder gratuitement cette petite parcelle.

Il convient donc d'acter cette cession gratuite.

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité d'acquérir une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 4 m² appartenant à M. et Mme NICOLE Dominique domiciliés 2, le Pré de la Teinture à Mont Dol.
- **précise** que ladite cession est consentie à titre gratuit.
- **dit** que les frais d'arpentage et d'acte sont à la charge de la Ville de Dol de Bretagne.
- **charge** l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction de l'acte.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

11- Lotissement « le Clos des Pommiers » : vente du lot n° 24. (délib 2015/055)

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité de vendre à M. et Mme JOUANNE David et Sandra domiciliés 16, rue de la Giraudais à La Chapelle des Fougeretz (35520), le lot n° 24 du lotissement « le Clos des Pommiers » (parcelles AY 522 et 532), d'une superficie de 618 m², au prix de 59,00 € H.T le mètre carré (67,28 € T.T.C le m²).
- **dit** que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- **charge** l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction de l'acte correspondant.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

12- Marché public de travaux :

a) Adoption du D.C.E du programme vestiaires - sanitaires du terrain synthétique. (délib 2015/056)

Le Conseil Municipal,

- **adopte** le D.C.E du programme de travaux de construction des vestiaires - sanitaires du terrain synthétique.
Résultat du vote : 23 voix pour ; 5 abstentions (P. Mercier, E. Huchet, G. Chaligné, F. Hery et G. Grace).
- **décide** en conséquence d'engager la consultation en procédure M.A.P.A.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

b) Adoption du D.C.E du programme d'aménagement du carrefour rue de Saint Malo / rue des Murets. (délib 2015/057)

Le Conseil Municipal,

- **valide** l'A.P.D (Avant Projet Définitif) du programme d'aménagement du carrefour de la rue de Saint Malo / rue des Murets.
- **valide** le D.C.E (Dossier de Consultation des Entreprises) dudit programme.
Résultat du vote : 23 voix pour ; 5 abstentions (P. Mercier, E. Huchet, G. Chaligné, F. Hery et G. Grace).
- **décide** en conséquence d'engager la consultation en procédure M.A.P.A.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

c) Adoption du D.C.E du programme de rénovation et modernisation du restaurant scolaire. (délib 2015/058)

Le Conseil Municipal,

- **valide** à l'unanimité l'A.P.D (Avant Projet Définitif) du programme de rénovation et modernisation du restaurant scolaire.
- **valide** à l'unanimité le D.C.E (Dossier de Consultation des Entreprises) dudit programme.
- **décide** en conséquence d'engager la consultation en procédure M.A.P.A.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

13- Parc des Rolandières 5 - desserte en eau potable par le S.I.E.B : validation du Conseil Municipal. (délib 2015/059)

M. le Maire présente au Conseil Municipal un devis portant sur la réalisation du réseau d'eau potable pour la Z.A des Rolandières 5, établi par le Syndicat des Eaux de Beaufort.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette opération, évaluée à la somme de 9 633,02 € T.T.C, base novembre 2014. Conformément à la réglementation syndicale, ces travaux sont à la charge de la commune. Le montant définitif de la dépense sera arrêté après la réalisation des travaux et la Commune devra effectuer le versement correspondant par virement au compte du Syndicat à la Caisse de Saint Malo - M. le Trésorier Principal.

Le Conseil Municipal,

- **adopte** à l'unanimité l'étude chiffrée du Syndicat des Eaux de Beaufort.
- **donne** pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires pour constituer le financement.
- **s'engage** à rembourser le montant des dépenses au Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort, par virement à son compte à la Perception de Saint Malo Municipal.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

14- Effacement des réseaux aériens rue de Paris - validation de la demande de subvention auprès du S.D.E 35. (délib 2015/060)

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 22 août 2014, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable de principe quant à l'engagement de travaux d'effacement des réseaux électriques aériens rue de Paris (électricité, éclairage public et télécom) et avait alors confié au S.D.E 35 (Syndicat Départemental d'Energie) la réalisation d'une étude détaillée du secteur.

Les travaux d'effacement des réseaux concernent la tranche ferme du programme d'aménagement de la rue de Paris. Ils seront réalisés en 2 tranches et financés comme il suit, selon l'étude détaillée réalisée par le S.D.E 35 :

➤ <u>Tranche 1 :</u>		➤ <u>Tranche 2 :</u>	
Montant prévisionnel :	194 800,00 € H.T	Montant prévisionnel :	124 200,00 € H.T
Montant subventions :	66 915,00 €	Montant subventions :	43 240,00 €
Reste à charge Ville de Dol :	127 885,00 € H.T	Reste à charge Ville de Dol :	80 960,00 € H.T

Il convient de valider ces propositions.

Le Conseil Municipal,

- **valide** à l'unanimité la proposition établie par le S.D.E 35 dans son étude détaillée telle que présentées ci-avant concernant le programme d'effacement des réseaux aériens électriques (électricité, éclairage public et télécom), tranches 1 et 2 correspondant à la tranche ferme de réaménagement de la rue de Paris.
- **décide** en conséquence la réalisation de ces travaux d'effacement des réseaux aériens dans le cadre du programme d'aménagement de la rue de Paris (tranche ferme).
- **dit** que la dépense correspondante est inscrite au Budget Général 2015.
- **précise** que la participation de la Ville de Dol (son reste à charge) sera versée au SDE 35 à l'avancement des travaux.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

15- Centre de Gestion 35 : passation d'une nouvelle convention générale d'utilisation des missions facultatives. (délib 2015/061)

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité d'approuver la convention générale d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion 35 et les conditions particulières.
- **autorise** M. le Maire à signer cette convention et recourir aux missions facultatives en cas de besoin.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

16- Classement de la commune de Dol « Commune Touristique ». (délib 2015/062)

Le Conseil Municipal,

- **décide** à l'unanimité de solliciter auprès de M. le Préfet d'Ille et Vilaine, la dénomination de « Commune Touristique ».
- **sollicite** auprès de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel, le portage du dossier comprenant :
 - la liste nominative des hébergements permettant l'accueil d'une population non permanente,
 - l'arrêté préfectoral portant classement de l'Office de Tourisme de Dol,
 - une présentation exhaustive des animations estivales.
- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

17- Informations sur les marchés à procédure adaptée. (délib 2015/063)

❖ Aménagement rue Monseigneur Robin - marché de travaux :

Lot unique Voirie - terrassement - bordures :

Entreprise retenue : Groupement SERENDIP / POTIN T.P pour un montant de 55 677,10 € H.T.

- ❖ Terrain synthétique - marché de travaux :
 - Lot 1 – Terrassement - V.R.D - aire sportive :
Entreprise retenue : Société ART DAN de Carquefou (44) pour un montant de 530 980,55 € H.T.
 - Lot 2 – Eclairage :
Entreprise retenue : S.P.I.E de Saint Herblain (44) pour un montant de 49 785,50 € H.T.

❖ Lotissement Tézé Herbert - marché de maîtrise d'œuvre :
Marché confié au Cabinet d'étude « Atelier du Marais » de Fougères pour un montant de 22 550,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, **prend acte** de ces informations.

Avant de lever la séance, M. le Maire donne la parole à Mme Florence ROUYEZ qui informe l'Assemblée de sa décision de démissionner de son mandat d'adjoint. Sa nouvelle situation professionnelle ne lui permet pas d'assumer pleinement cette charge. Mme Florence ROUYEZ demeure néanmoins Conseillère Municipale.

M. le Maire comprend tout à fait cette décision face à une nouvelle situation professionnelle qui, avec sa vie de famille, prime sur la fonction d'adjointe.

M. le Maire tient à saluer tout le travail accompli par Florence ROUYEZ qui a assumé les missions d'adjointe pendant plus d'un mandat (applaudissements de l'Assemblée).

Pour affichage le 10 avril 2015.

Le Maire,
Denis RAPINEL

